

Article 1 : généralités

L'Échiquier du Pays de Liffré organise trois tournois homologués ouverts aux adhérents de l'Échiquier du Pays Liffré, sauf dérogation de l'organisateur.

Le tournoi *Les Sangliers* est ouvert à tous les adhérents.

Les deux tournois *Les Marcassins d'hiver* et *Les Marcassins de printemps* sont réservés aux adhérents non classés ou dont le Elo lent est inférieur ou égal à 1200 sauf dérogation de l'organisateur.

Article 2 : règles et appariements

Pour les trois tournois, la partie sera perdue après le 3^e coup illégal achevé. Pour le reste, les règles du jeu sont celles de la FIDE au 1^{er} juillet 2014.

Pour ces trois tournois, les appariements se font au Système Suisse intégral.

Les appariements se font sur place juste avant le lancement de la ronde avec les joueurs présents en tenant compte de leur Elo rapide lors de leur inscription dans le tournoi (pas de mise à jour des Elos durant toute la durée des tournois).

Une fois les appariements affichés, les retardataires ne pourront plus être appariés.

Article 3 : cadences

- *Les Sangliers* : 6 rondes de 40 min + 10 s/coup
- *Les Marcassins d'hiver* : 6 rondes de 20 min + 5 s/coup (2 rondes par demi- journée)
- *Les Marcassins de printemps* : 6 rondes de 20 min + 5 s/coup (2 rondes par demi- journée)

Article 4 : calendrier

Le calendrier officiel est visible sur le site du club : <http://liffre.echecs35.fr/node/1342>

Article 5 : inscription

L'inscription est gratuite.

La participation à toutes les rondes n'est pas obligatoire. On peut entrer dans le tournoi à tout moment.

Article 6 : résultats

Les résultats sont affichés sur le site web de l'Échiquier du Pays de Liffré.

Article 7 : départages

Les départages adoptés sont : le buchholz tronqué, le cumulatif et la performance. L'ordre de la grille américaine établi par le logiciel papi 3.2 fait foi.

Article 8 : arbitrage

Arbitre principal : Dominique RUHLMANN AF3 n° FFE D51503

Article 9 : sanctions

L'arbitre peut sanctionner un joueur qui ne se comporte pas bien par un avertissement ou l'exclusion de la ronde en cours ou l'exclusion définitive du tournoi.

Un joueur apparié qui ne se présente pas reçoit un avertissement. Au bout de 2 avertissements, un joueur est exclu définitivement du tournoi.

Un joueur sanctionné peut faire appel de la sanction auprès du Bureau de l'association. La demande devra être envoyée par mail à Anne Ruhlmann anne.ruhlmann@echecs35.fr. Aucun membre du Bureau ne pourra statuer sur une affaire où il est impliqué.

Article 10 : respect du règlement

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Fait à Liffré, le 7 juillet 2016

L'Arbitre Principal
Dominique Ruhlmann

L'Organisateur
Anne Ruhlmann